



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 juin 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2000

**Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -  
propriété MATHE Denis lieudit 'Le Fauchis'**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre  
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle  
ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé  
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200350

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -  
propriété MATHE Denis lieudit 'Le Fauchis'**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Coulée Verte, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 30 Avril 1998, la Ville de NIORT, dans la mesure du possible, procède à l'amiable aux acquisitions nécessaires à ce projet.

Après négociations, Monsieur et Madame MATHE ont accepté de vendre à la Ville de NIORT, une bande de terrain constituant l'assiette de la servitude de halage, sise au lieudit "Le Fauchis" cadastrée section Z n° 942 pour 697 m<sup>2</sup>.

L'accord est intervenu sur la base de 3 F/m<sup>2</sup> conformément à l'avis des Domaines, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 %, et l'indemnité d'exploitant soit un montant de 3 988,93 F.

En outre, la Ville de NIORT prend à sa charge le versement d'une indemnité pour les arbres implantés dans l'emprise d'un montant de 3 146 F, soit un montant total de 7 134,93 F arrondi à 7 135 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.241.2111 du Budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)